### **CONDITIONS GENERALES**

### SERIES MANIA INSTITUTE

# 1. Objet

Les présentes Conditions Générales (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent de plein droit aux relations contractuelles entre (1) l'Association du festival International des Séries de Lille/Hauts-de-France (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 10600 59), sise 17 Place Mendès France, 59800 Lille, avec pour numéro Répertoire National des Associations W595030223, numéro SIRET 83339304400015 et numéro de TVA intracommunautaire FR70833393044 (« **Séries Mania** ») et (2) les personnes physiques sélectionnées et admises aux différentes formations dispensées par le Series Mania Institute, (le(s) « **Participant(s)** ») consacrées aux métiers des séries audiovisuelles (la/les « **Formation(s)** »).

Les Participants sont tenus de prendre connaissance des Conditions Générales avant toute inscription à la Formation. Tout Participant à la Formation accepte pleinement et sans réserve les Conditions Générales. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Participant ne peut, en l'absence d'acceptation écrite expresse de Séries Mania, prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment sans préavis par Séries Mania. De telles modifications donnent lieu à l'édition d'une nouvelle version qui s'appliquera automatiquement ultérieurement.

#### 2. Formations

2.1 Les Formations proposées par Séries Mania peuvent être consultées sur le site internet de Séries Mania, à l'adresse suivante : https://seriesmania.com/institute/programme/.

Les Participants reconnaissent expressément que les Formations peuvent être dispensées en collaboration, en tout ou en partie, avec une école partenaire de Séries Mania (le(s) « **Partenaire(s)** »).

- 2.2 Le Participant s'engage à suivre la Formation avec toute l'assiduité requise, ainsi qu'à respecter le règlement intérieur et tous horaires, règles de fonctionnement règles de discipline, règles sanitaires communiqués par Séries Mania, faute de quoi Séries Mania pourra prononcer sa suspension ou son exclusion de la Formation sans remboursement du prix d'inscription.
- 2.3 Les Participants reconnaissent disposer du matériel nécessaire au bon suivi des Formations, notamment ordinateur et fournitures précisées ultérieurement par Séries Mania. Séries Mania pourra, dans le cadre de projets pédagogiques, prêter aux Participants le matériel audiovisuel nécessaire à leur concrétisation (le « **Matériel** »). Toutefois, les Participants seront responsables de tout(e) dégradation, vol ou retard au jour de la restitution du Matériel.
- 2.4 Séries Mania propose des Formations accessibles aussi bien en présentiel qu'à distance. L'organisation et le déroulement des Formations est à son entière discrétion. Ainsi, toute date incluse à l'emploi du temps d'une Formation est purement indicative, et pourra être modifiée à tout moment sans justification. Il appartient aux Participants de se tenir à jour du calendrier applicable à la Formation. Tout report de la Formation, des examens/évaluations ou de toute autre date indiquée dans ce cadre devra impérativement être respecté par les Participants, faute de quoi, ceux-ci pourraient être ajournés à l'issue de la Formation.
- 2.5 Séries Mania se réserve le droit d'annuler la Formation à tout moment si les circonstances le justifiaient. Dans de telles circonstances, les Participants seront remboursés au prorata de la Formation effectivement suivie.

2.6 Au terme de la Formation, un certificat de réalisation sera remis à chaque Participant ayant suivi la Formation pour en attester (article R6332-26 c.travail).

# 3. Sélection des Participants

3.1 Les inscriptions aux Formations sont effectuées en ligne selon les modalités indiquées sur le site internet de Séries Mania ou tout autre support communiqué par Séries Mania.

Au jour de leur candidature, les candidats s'engagent à communiquer à Séries Mania des informations vraies, complètes et à jour. Toute candidature incomplète sera rejetée par Séries Mania. En cas de changement de ces informations, les candidats s'engagent à en avertir promptement Séries Mania, à défaut de quoi, tout candidat qui ne pourrait être contacté par Séries Mania dans le cadre du processus de sélection pourra en être écarté, sans recours possible.

- 3.2 Les Participants seront sélectionnés par un jury constitué de représentants de Séries Mania et, le cas échéant, du ou des Partenaire(s), selon des critères objectifs et précis qu'ils auront déterminés préalablement. Ces critères tiennent notamment compte du profil du candidat, de son expérience dans le domaine des séries audiovisuelles notamment, de tout projet qui pourrait appuyer sa demande.
- 3.3 Les candidats admis recevront un email en ce sens pendant la période d'admission telle que définie par Séries Mania. Sous réserve des dispositions spécifiques applicables à la formation professionnelle, ceux-ci devront confirmer leur participation à la Formation et s'acquitter du paiement d'un acompte avant la date qui leur sera communiquée, à défaut de quoi, leur candidature sera rejetée. Ceux-ci devront ensuite s'acquitter du paiement des frais de formation selon les modalités communiquées ultérieurement par Séries Mania.

Les candidats sur liste d'attente recevront également un email les avertissant du statut de leur candidature. Les candidats n'ayant pas reçu d'email de Séries Mania dans cette période d'admission devront considérer leur candidature rejetée. Séries Mania s'engage à faire ses meilleurs efforts pour communiquer un email de rejet à tous les candidats qui ne seraient pas admis, toutefois en fonction du nombre de candidatures reçues par Séries Mania, Séries Mania ne garantit pas qu'un tel email sera reçu par chaque candidat aux Formations.

3.4 Les candidats reconnaissent que les Formations ne sont accessibles qu'à un nombre limité de Participants. Les candidats n'ayant pas été admis immédiatement pourront être inclus à une liste d'attente selon le classement effectué par Séries Mania ou un jury le cas échéant. En cas de désistement d'un ou plusieurs Participants, Séries Mania s'engage à contacter par tout moyen le(s) candidat(s) en tête de cette liste d'attente afin de lui/leur annoncer leur admissibilité aux Formations.

# 4. Inscriptions – modalités financières

- 4.1. Frais de formation pris en charge par le Participant
  - A réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
  - Pour valider son inscription, le Participant doit retourner à Séries Mania cette convention signée par retour de courrier postal, ou scannée et envoyée par email, l'original devant être réceptionné au plus tard dans les 15 jours suivants. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature de la convention), il doit procéder à un virement correspondant à 30% du montant de la formation, sur le compte de SERIES MANIA selon le RIB transmis à cet effet.
  - Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans la convention. Une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais.

- Il devra faire parvenir à Séries Mania au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale française ou européenne et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le Participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM en France (Caisse Primaire d'assurance maladie) du lieu de sa résidence ou d'organisme équivalent dans son pays d'origine. Le Participant devra également attester d'une assurance Responsabilité civile pour la durée de la formation.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum deux semaines avant le début de la formation.

# 4.2. Frais de la formation pris en charge par un organisme tiers

En cas de prise en charge, totale et/ou partielle des coûts afférents à une Formation par un organisme tiers (AFDAS, Transition Pro, Pôle emploi, AGEFIPH, etc), le Participant devra :

- (i) effectuer une demande de prise en charge préalablement à la date de début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- (ii) indiquer explicitement cette demande lors de son inscription;
- (iii) s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers qu'il aura désigné.

### Ainsi.

- Un courrier confirmant la prise en compte de la demande sera adressé au participant sous 10 jours à compter de la date de réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier).
- Il incombe au participant de fournir à Séries Mania le dossier de financement de l'organisme tiers. Séries Mania s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à la réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponible
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant doit régler le montant restant à sa charge, par virement sur le compte de SERIES MANIA selon le RIB transmis à cet effet.
- A cet effet, une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais et devra être réglée par le Participant à réception de ladite facture.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum deux semaines avant le début de la formation.

# 4.3. Frais de formation pris en charge par l'employeur

- A réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- L'employeur doit confirmer la demande par courrier au moyen d'un bon de commande et/ou d'une convention de formation professionnelle signée. Cette confirmation validera l'inscription.

- Pour valider son inscription, l'employeur doit retourner à Séries Mania la convention signée par retour de courrier et procéder à un virement correspondant à 30% du montant de la formation, sur le compte de SERIES MANIA selon le RIB transmis à cet effet
- Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans la convention. Une facture sera envoyée à l'employeur dans les meilleurs délais.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à informer Séries Mania et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés à l'employeur au minimum deux semaines avant le début de la formation.
- Certaines formations requièrent la présentation d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation. Au regard de ces éléments, Séries Mania se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour la formation.

### 4.4 Modalités financières

Les frais de Formation sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, et devront être réglés en euros, à l'exclusion de toute autre devise. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet de Séries Mania ou tout autre support communiqué par Séries Mania.

Les Participants s'engagent à régler l'acompte et les frais de formation selon les modalités communiquées par Séries Mania. A défaut de règlement intervenu dans un délai de trente (30) à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception mettant le Participant en demeure de se conformer à son obligation de paiement, le contrat passé avec Séries Mania sera résilié avec effet immédiat et le Participant exclu de la Formation.

Les frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement consécutifs au suivi d'une Formation seront entièrement à la charge des Participants. Pour ceux qui le souhaiteraient, il appartient aux Participants de faire toutes démarches nécessaires à l'obtention d'une bourse ou de tout autre financement ou subvention issues d'un organisme tiers.

Le passage à distance d'une Formation initialement prévue en présentiel pour quelque raison que ce soit n'occasionnera aucun remboursement du prix d'inscription payé par le Participant.

Dans le cas où un organisme tiers ne prendrait en charge qu'une partie de l'acompte et/ou des frais de formation, toute somme restant due au titre de la Formation sera payée par le Participant ou l'employeur. Dans le cas où (i) l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) Séries Mania n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Participant ou l'employeur, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

#### 5. Désistement - Rétractation

- 5.1 Tout Participant dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la signature de la convention de formation pour exercer son droit de rétractation. Le Participant devra informer Séries Mania de sa décision avant l'expiration de ce délai en transmettant un mail en ce sens à l'adresse suivante : smi@seriesmania.com.
- 5.2 Tout Participant qui notifierait son désistement à Séries Mania au moins trente (30) jours avant la date de début de la Formation sera remboursé du montant total de son acompte et des frais de formation éventuellement versés à Séries Mania. En deçà de trente (30) jours, une indemnité de trente pour cent (30%) du montant total de son acompte et des frais de formation sera retenue sur le remboursement.

Sauf cas de force majeure ou motif légitime et impérieux du Participant, le Participant reconnaît et accepte qu'en cas de désistement moins de sept (7) jours avant la date de début de la Formation, toutes les sommes versées à Séries Mania – acompte et frais de formation – demeureront acquises à Séries Mania, ceci à titre d'indemnité.

#### 6. Annulation

# 6.1 Nombre de Participants insuffisant

Dans l'hypothèse où le nombre de Participants admis aux Formations n'atteindrait pas le minimum requis, Séries Mania pourra, à sa discrétion, reporter ou annuler les Formations concernées.

Les Participants ayant déjà procédé au règlement de l'acompte et/ou des frais de formation seront remboursés dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification faite par Séries Mania, sans que la responsabilité de Séries Mania puisse être engagée à ce titre.

### 6.2 Force majeure

Séries Mania sera en mesure d'annuler et/ou de reporter les Formations en raison d'un fait imprévisible et insurmontable ou d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil.

Les Participants ayant déjà procédé au règlement de l'acompte et/ou des frais de formation seront remboursés dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification faite par Séries Mania.

# 7. Droit à l'image

Le Participant concède à Séries Mania le droit d'exploiter à titre gratuit pour tout projet audiovisuel associé au suivi de la Formation, pour la publicité, la promotion de Séries Mania, son image, ses nom, prénom et voix (collectivement l'« Image »), et ce sur tout support et par tous moyens de communication, notamment livre, revue, catalogue, affiche, vidéo, support digital, site internet de Séries Mania et/ou de ses Partenaires. Ce droit d'exploitation inclut le droit de capter, fixer, reproduire, modifier, adapter, recadrer, monter, doubler et diffuser l'Image du Participant. Il est concédé pour dix (10) ans, pour le monde entier.

Le Participant accepte que son image puisse être utilisée dans le cadre de représentations publiques ou privées dans le cadre de la Formation.

### 8. Réseaux sociaux

Les Participants reconnaissent que la publication sur les réseaux sociaux de contenus illicites, dénigrants et/ou fallacieux est susceptible de causer des dommages irréparables à Séries Mania et/ou ses Partenaires. Les Participants s'engagent par les présentes à ne poster, directement ou indirectement, sous leur propre identité ou sous un pseudonyme, aucun contenu illégal, dénigrant ou susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation des Formations, de Séries Mania et/ou de ses Partenaires par le biais des réseaux sociaux, actuels et futurs.

# 9. Propriété intellectuelle

9.1 Sauf avertissement contraire, Séries Mania et/ou son Partenaire sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle associés à tous contenus (écrit, audio, vidéo, digital, etc.) partagés dans le cadre de la Formation. Ainsi, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quels qu'en soient la forme et le support sont sa propriété exclusive.

Par conséquent, les contenus ne peuvent faire l'objet que d'un usage privé par les Participants. Les Participants s'interdisent, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, toute reproduction, représentation, exploitation, utilisation, prêt, échange ou cession, extraction de données et/ou transfert sur un autre support, modification, adaptation, arrangement ou transformation de ces contenus sans l'autorisation expresse de Séries Mania. Le Participant s'engage à ne pas contribuer au partage et à la diffusion de ces contenus à toutes personnes tierces à la Formation suivie.

Aucune stipulation de ces Conditions Générales ne peut être interprétée comme entraînant un quelconque transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice des Participants ou de tiers.

9.2 Dans tous les cas où Séries Mania serait contrainte d'utiliser des contenus faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle de tiers, Séries Mania s'engage à faire les démarches nécessaires à leur utilisation dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

### 10. Responsabilité

- 10.1 Séries Mania est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de l'organisation et de la dispensation des Formation. Séries Mania s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Formations soient conformes à leur description et à fournir toutes informations relatives aux Formations afin de permettre un choix éclairé. Le Participant est seul responsable du choix de la Formation.
- 10.2 Séries Mania ne pourra en aucun cas être tenu responsable des retards ou inexécutions de ses obligations fixées aux présentes Conditions Générales résultant de la survenance d'un cas de force majeure ou imputable à un Partenaire.
- 10.3 Le Participant est responsable de la sécurisation de ses données informatiques et reconnaît que Séries Mania ne saurait être tenue responsable de toute défaillance d'un opérateur tiers, en particulier des réseaux de télécommunication et/ou de toute intrusion par un tiers dans les systèmes du Participant.
- 10.4 Séries Mania ne peut garantir l'absence de défauts techniques ou de défaillance de la plateforme permettant le suivi à distance de la Formation. Séries Mania fera ses meilleurs efforts afin d'assurer un fonctionnement fiable et continu de ladite plateforme. En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, Séries Mania s'engage à limiter l'interruption dans le temps et à en avertir préalablement le Participant, toutefois sa responsabilité ne pourra être recherchée à ce titre.

# 11. Réclamations

Pour toute question ou réclamation relative aux Formations, le Participant s'engage à écrire à Séries Mania : smi@seriesmania.com

# 12. Données personnelles

12.1 Les données personnelles des Participants sont collectées par l'Association Festival International des Séries de Lille/Hauts-de-France, sise 17 Place Mendès France, 59800 Lille, avec pour numéro Répertoire National des Associations W595030223, numéro SIRET 83339304400015. Elles sont traitées (i) afin de permettre l'exécution du contrat conclu avec le Participant ou (ii) avec le consentement du Participant et (iii) aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Séries Mania à moins que des intérêts ou libertés et droits fondamentaux du Participant exigent une protection des données à

caractère personnel aux fins de l'inscription et ou de la participation à une des Formations proposées par le Séries Mania Institute, le cas échéant via un ou des sous-traitants techniques.

12.2 Les données sont communiquées aux services interne de Séries Mania ayant à en connaître pour l'organisation et la dispensation des Formations. Les données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Les données personnelles sont conservées pendant huit (8) ans.

Les champs signalés au moyen d'un astérisque doivent être obligatoirement renseignés. A défaut, l'inscription à la Formation ne pourrait aboutir.

12.3 Conformément à la réglementation applicable, le Participant dispose des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition, (vi) de portabilité et (vii) de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles. Le Participant peut faire valoir ses droits en contactant : contact@seriesmania.com ou par voie postale : Séries Mania, 17 place Mendès France 59800 Lille, en justifiant de son identité. En cas de litige le Participant dispose du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de l'inscription et le suivi de la Formation.

# 13. Loi, médiation et juridiction

- 13.1 Les présentes Conditions Générales sont régies et soumises au droit français sans toutefois avoir pour effet de priver le Participant du niveau de protection prévu par les dispositions des lois impératives du pays de résidence habituelle.
- 13.2 Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.
- 13.3 En l'absence de solution amiable trouvée entre les parties, tout différend sera soumis à la compétence des Tribunaux français sauf dispositions légales contraires qui renverraient vers la compétence impérative d'une juridiction étrangère.